

**Référentiel des pratiques de l'éducation physique et des sports III –
EDPH0704-1**

Sciences de la motricité

Responsables académiques : B. Jidovtseff, A. Mouton & G. Lombard

Coordinatrice pédagogique : C. Theunissen

Responsables des cours et disciplines sportives

- **Activités d'expression : M. Brambach**
- **Athlétisme : F. De Cock**
- **Badminton : K. Vervaeke**
- **Handball : C. Theunissen**
- **Natation : A. Besseling**

I. INTRODUCTION DU COURS

Les cours pratiques représentent **12 crédits**. Ils permettent aux étudiants de vivre et de développer des expériences motrices en vue de leurs besoins personnels sur le plan de la santé et de l'amélioration des connaissances professionnelles ; l'éthique sportive (fair-play, respect des autres...) ; l'éthique professionnelle (correction, ponctualité, effort...). Les cours pratiques visent le perfectionnement individuel de l'étudiant dans plusieurs (familles de) disciplines sportives individuelles et collectives. Le vécu sportif recherché constitue la base indispensable à la compréhension et à la maîtrise des diverses activités sportives, ceci afin de pouvoir les utiliser au mieux dans des perspectives d'éducation et de développement de l'individu. Plus particulièrement, l'enseignement pratique vise à :

- développer des bases technico-tactiques (selon le sport) ;
- promouvoir l'utilisation d'un langage commun actualisé (y compris les signes conventionnels) ;
- revoir les fondamentaux sur le plan de la motricité ;
- favoriser le développement d'une condition physique spécifique et intégrée lors des différentes disciplines sportives pratiquées ;
- développer des compétences pédagogiques (analyse de tâches, arbitrage, animation, manipulation de base en gymnastique, choix des exercices, tâches de remédiation, variantes...) ;
- illustrer des approches didactiques diversifiées dont l'étudiant pourra s'inspirer dans le cadre de sa pratique pédagogique (procédés et modes d'organisation variés, gestion des dispensés, des caractéristiques individuelles...) ;
- illustrer l'utilisation des TICE dans l'intervention en APS ;
- éduquer à une éthique sportive (fair-play...) ;
- éduquer à une éthique professionnelle (correction, ponctualité, effort, en ordre de matériel, respect des consignes...) ;
- améliorer les compétences en matière d'expression orale et écrite.

I. HORAIRES

Les horaires sont communiqués dès la première semaine de cours par affichage aux valves de l'ISEPK et dépôt sur myULiège au niveau du code de cours correspondant. Chaque discipline est dispensée à raison d'1h15 par semaine (mardi, jeudi et vendredi entre 8h15 et 12h30 pour les bacs1 et de 13h30 à 18h00 pour les autres années). Quelques séances exceptionnelles pourraient être mises sur pied les samedis ou à d'autres moments en fonction des disponibilités de l'horaire, des infrastructures et des ressources humaines. Compte tenu des incertitudes liées aux travaux de rénovation des Centres sportifs du Sart Tilman et/ou d'événements particuliers (Salon des sports, Opération Télévie, événements Adepts...), les horaires sont susceptibles d'être modifiés ponctuellement ou de manière plus régulière. Dans ce cas, une information spécifique sera transmise via myULiège.

II. COMPOSITION DES GROUPES

Les groupes sont constitués en début d'année académique par l'équipe pédagogique. Ils sont communiqués par dépôt sur myULiège. Sauf circonstance exceptionnelle et accord des responsables des cours pratiques, les changements de groupes sont **interdits**.

III. EQUIPEMENT

Une tenue vestimentaire correcte et spécifique en fonction de la discipline est exigée. La tenue officielle de l'ISEP est obligatoire pour la majorité des disciplines sportives ainsi que lors des stages (short, t-shirt et training). En ce qui concerne les chaussures de sport, il convient de prévoir deux paires (l'une pour les activités en salle, l'autre pour les activités extérieures). Pour d'évidentes raisons d'hygiène et de respect des infrastructures, il est interdit de circuler dans les salles avec des chaussures de ville ou des chaussures de sport souillées.

A la piscine, seuls les maillots de natation sont autorisés (pas de bermudas ni de « deux-pièces »). Pour les cours de natation, le port du bonnet de bain est obligatoire. Les lunettes de natation sont fortement recommandées.

Pour des raisons de sécurité (vol) et d'ordre, les sacs de sport seront rassemblés dans un endroit aisé à surveiller, indiqué par l'assistant. Tous les effets personnels doivent être rangés dans les sacs. Il est interdit de conserver des bijoux sur soi lors de la pratique des sports (montre, bracelet, boucles d'oreilles, bagues, collier...) et ce, quelle que soit la discipline. Ceux-ci doivent donc être rangés dans les sacs ou masqués avec du tape, un poignet...

Les étudiants sont tenus de disposer d'un **sifflet** personnel (arbitrage, animation de certaines activités...), de quoi prendre des notes (**bic**, stylo, **feuilles**, support pour écrire...) et de quoi chronométrer (**chronomètre**, montre-chrono) et ce, à chaque séance de cours, que l'étudiant soit actif ou passif.

IV. COMPORTEMENTS ATTENDUS

Les étudiants sont instamment priés de ne pas manger dans les salles de sport ni dans les classes. Ils veillent également à jeter tout déchet (bouteilles vides, emballage de sandwich, cannettes...) à la poubelle. Pour des raisons écologiques, des bouteilles réutilisables sont conseillées et à privilégier.

Les étudiants doivent se présenter, en tenue, cinq minutes avant le début d'un cours (les présences sont prises à l'heure prévue pour le début du cours et tout retardataire sera considéré comme en retard – arrivée après l'appel - ou absent si le retard dépasse les **30'**). Nous attendons des étudiants un comportement et une attitude de respect (vis-à-vis des autres, d'eux-mêmes, du staff, des infrastructures, du personnel des CSST et du matériel qui est mis à leur disposition).

D'autres informations plus spécifiques seront communiquées par les assistants/moniteurs. Un non-respect des règles énoncées peut entraîner une exclusion du cours. La séance manquée sera bien entendu considérée comme une absence injustifiée et ne pourra en aucun cas être justifiée par un certificat médical à postériori.

V. PRESENCES OBLIGATOIRES ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

Lors de chaque leçon, le responsable du cours prend les présences. Quatre possibilités existent :

- L'étudiant suit le cours régulièrement et complètement (présence active - PA).
- L'étudiant est présent, ne peut suivre le cours mais effectue réellement une tâche de compensation telle qu'arbitrer, animer une activité, assurer le secrétariat dans le cadre d'un tournoi, observer et corriger, fournir des feedback vidéo, préparer du matériel, lire un article... (présence passive - PP).
- L'étudiant est absent (quelle qu'en soit la raison - A) à toute ou partie de la séance (retard >30').
- L'étudiant est noté « HN » équivalent à une présence, lorsqu'il s'absente avec accord du service pour une prestation sportive de haut niveau (il doit au préalable avoir prévenu les responsables du cours ainsi que la coordinatrice pédagogique, Catherine THEUNISSEN, qui a confirmé, en amont, que tout était en ordre sur le plan administratif – ctheunissen@uliege.be).

Les certificats médicaux, ou tout autre document officiel justifiant la non-participation, accompagnés du document de justification d'absence disponible sur myULiège, sont montrés au responsable de chaque cours puis remis par les étudiants à A. Besseling (ISEPK - bureau L03-15), au plus tard, 72h (3 j.) après l'activité. En cas d'impossibilité de se déplacer, les documents doivent être scannés et envoyés par e-mail, la version papier étant remise ensuite dans les meilleurs délais, dans la boîte aux lettres de l'assistant. Tout certificat médical doit indiquer, de manière précise, la période pendant laquelle la pratique n'est pas autorisée ainsi que les activités qui ne peuvent être pratiquées ou celles qui peuvent l'être. Un étudiant étant couvert par un certificat médical ne peut en aucun cas participer activement aux cours pratiques pour lesquels il est « dispensé ». Attention, ceci peut vous empêcher de participer aux évaluations. Si le médecin ne précise pas que toute sortie est interdite, l'étudiant est censé pouvoir assister passivement aux cours. Cela implique que remettre un certificat médical ne signifie pas nécessairement que l'étudiant peut s'abstenir de participer aux activités. Evidemment, s'il passe un examen médical ou suit des soins « exceptionnels » qu'il ne peut placer à un autre moment, l'étudiant peut bénéficier de l'excuse, pour autant qu'il rentre un document officiel dans les délais. Il lui appartient de vérifier que les informations sont clairement indiquées dans les documents qu'il remet pour justifier son absence. Après une absence de longue durée pour raison médicale, un certificat autorisant la reprise des activités sportives est exigé.

Si vous êtes victimes d'une blessure à long terme ou d'un problème de longue durée (asthme, allergies, problèmes de vue, d'audition, handicap moteur...), vous êtes priés de contacter le service qualité de vie des étudiants (SQVE) dont les coordonnées sont disponibles via le site de l'ULiège. Un dossier à votre nom sera constitué et statuera d'éventuelles alternatives possibles en accord avec le staff. Aucune adaptation ne sera mise en place sur le long terme par les assistants et moniteurs sans rencontre préalable avec le service concerné.

VI. BLESSURE AUX COURS PRATIQUES

En cas de blessure occasionnée lors d'un cours pratique, veuillez à vous procurer une déclaration d'accident disponible au secrétariat, auprès de Mme Nadia ELGARA. Le responsable du cours doit compléter le formulaire et vous le remettre. Passez ensuite une

visite chez un médecin ou aux urgences. Faites compléter et signer la déclaration d'accident et envoyez-la, avec l'attestation remise par le médecin, à l'adresse indiquée sur le document. Attention, il est vivement conseillé de conserver une copie des éléments envoyés.

VII. COORDONNEES

Titulaires

Prof. B. JIDOVTSSEFF - B.Jidovtseff@uliege.be - 04/366.38.94

Prof. A. MOUTON - Alexandre.Mouton@uliege.be - 04/366.38.96

Dr. G. Lombard – Gilles.Lombard@uliege.be - 04/366.38.96

Coordinatrice pédagogique

Mme C. THEUNISSEN - ctheunissen@uliege.be - 04/366.38.98

Assistants

Activités d'expression : M. Brambach - maudbrambach@hotmail.com

Athlétisme : F. De Cock - fdecock@uliege.be – 04/366.38.85

Badminton : K. Vervaeke - vervaeke@lfbf.be

Handball : C. Theunissen - ctheunissen@uliege.be - 04/366.38.98

Natation : A. Besseling - Aurelien.Besseling@uliege.be - 04/366.38.18

Certificats médicaux : A. Besseling - Aurelien.Besseling@uliege.be - 04/366.38.18

VIII. EVALUATIONS

Les assistants responsables d'un cycle d'activités fixent les modalités d'évaluation et les expliquent aux étudiants lors des premières séances. Dans chaque discipline, une note sur 20, arrondie au dixième, est calculée en tenant compte de la pondération des différentes parties. Une absence/excuse justifiée à l'une des parties de l'évaluation se répercute sur la note globale. Ceci signifie que, être absent à un test conduit à une note 'A' (Absent) pour l'ensemble du partim. Si l'étudiant est excusé (sous CM) pour une évaluation pendant l'année, il doit s'organiser avec l'assistant pour effectuer cette évaluation, au plus tard une semaine avant l'examen, en fonction des possibilités organisationnelles. Si l'étudiant se blesse le jour de l'examen, un rattrapage peut lui être proposé jusqu'au plus tard 5 jours avant la délibération, pour autant qu'il ait atteint un taux de présences d'au moins 85 % pendant le cycle concerné et que le contexte le permette. En première session, si un étudiant ne peut pas présenter ses examens pour raison médicale ou de force majeure, il est excusé (E) et doit reporter ses évaluations à la session d'août-septembre. S'il est toujours en incapacité pour la session d'août-septembre, il sera déclaré « excusé » et proclamé comme tel pour autant qu'il ait remis son certificat dans les délais prévus par la Faculté. Dans de très rares cas bien spécifiques et en accord avec les responsables du cours, un travail de compensation peut être proposé pour remplacer la partie de terrain.

Toutes les notes supérieures à 10/20 seront entérinées d'une session à l'autre (session 1 et session 2 de la même année académique). Si l'étudiant atteint cette barre dans un partim en première session, sa note est bloquée pour la seconde session. Il ne peut donc pas représenter une ou plusieurs activités en seconde session pour espérer améliorer sa moyenne générale. La

note globale des cours pratiques est indiquée dans le bulletin de l'étudiant, après les délibérations et proclamations. Afin de valider le cours, l'étudiant doit démontrer, lors des évaluations, qu'il a acquis les compétences nécessaires pour valider chaque discipline. Si un étudiant n'est pas en mesure de valider une ou plusieurs disciplines, il devra représenter les évaluations pour les disciplines concernées. Un fichier récapitulatif des différents partims sera déposé sur myULiège. En cas de difficulté dans une ou plusieurs branche(s), l'étudiant est invité à prendre contact avec la personne en charge du cours afin de consulter son parcours ainsi que les commentaires associés.

Lors de la délibération (tableau 1), si l'étudiant bénéficie d'une note moyenne totale supérieure ou égale à 12/20, une insuffisance de 1 point maximum dans une discipline est tolérée. L'étudiant a alors réussi le code de cours (cas 1 et 2). Une insuffisance grave dans une discipline (note < à 9/20), entraîne automatiquement une insuffisance grave pour l'ensemble du code de cours (cas 3). Si 2 disciplines ou plus sont touchées par une insuffisance, la note finale passe à 7/20 (cas 4). De plus, si l'étudiant a entre 10 et 11,9/20 de moyenne au total des cours pratiques, aucune insuffisance ne sera tolérée. Si tel est le cas, il obtiendra une note d'insuffisance au total (7/20 – cas 5).

Tableau 1 : exemples concrets (non exhaustif) de gestion des cas lors des délibérations(note /20), hors bonus-malus liés aux présences

	Sport 1	Sport 2	Sport 3	Sport 4	Sport 5	Sport 6	Moyenne total	Note finale
Cas 1	14,7	16,1	12,0	11,9	10,0	12,5	12,8	12,8
Cas 2	9,2	12,4	13,7	11,1	12,5	14,7	12,2	12,2
Cas 3	8,4	14,1	12,9	12,9	11,1	15,2	12,4	7
Cas 4	10,6	15,1	12,8	16,1	9,5	9,6	12,3	7
Cas 5	11,2	11,3	9,4	10,00	12,6	15,8	11,7	7

NB : La règle mentionnée s'applique à la moyenne des cours pratiques, sans tenir compte des bonus et malus liés aux présences ou à un statut.

Un bonus-malus est lié au taux de présences et calculé sur l'ensemble des activités proposées pendant l'année. Cette comptabilité vient s'ajouter ensuite à la note moyenne obtenue dans le tableau 1 :

- de 95 à 100% de présences, + 1 point bonus ;
- - de 95% de présences, - 1 point pour 5% d'absences non-justifiées ;
- - de 55% de présences, interdiction d'examen ou 0/20 à la moyenne finale.

Une présence passive est comptabilisée comme une demi présence active. Ceci entraîne que les étudiants ont tout intérêt à s'impliquer dans les cours dès lors que leur certificat médical leur permet une « sortie autorisée ». Un retard est toléré mais deux retards (arrivées après l'appel) sont considérés comme une absence. Si le taux de présences devant entraîner un malus est appliqué suite à une blessure/maladie, le malus peut ne pas être comptabilisé pour autant que les justificatifs aient été remis en bonne et due forme et que l'étudiant se soit par ailleurs impliqué dans les activités. Cette décision est prise, collégialement, par l'ensemble des intervenants impliqués dans l'encadrement des cours pratiques concernés. Il est souligné que le pourcentage de présences est déterminé pour les deux sessions, ce qui renforce la nécessité, pour les étudiants, de participer activement aux cours pratiques puisqu'il ne sera pas possible de récupérer des présences entre les deux sessions.

En fonction des activités sportives de haut niveau réalisées par l'étudiant au cours de l'année, en dehors des activités organisées par le Département, un bonus de 0.5 ou 1 point

peut être accordé pour autant que la discipline pratiquée n'ait pas été proposée dans le programme des cours.

En première session, les étudiants qui ont obtenu une note finale égale ou supérieure à 10/20 valident le cours. Tous ceux qui obtiennent une note inférieure à 10/20 doivent présenter une seconde session. Ils doivent ainsi représenter les cours dans lesquels leur moyenne est inférieure à 10/20. Si leur échec est dû à un malus lié à leur taux de présences, ils devront alors représenter au moins une épreuve dans toutes les disciplines prévues au programme. Chaque assistant/moniteur détermine les épreuves que les étudiants doivent représenter, les étudiants étant chargés de prendre contact avec les responsables concernés afin de prendre connaissance des évaluations qu'ils ont à représenter. Cette prise de contact s'effectue obligatoirement par e-mail avant le deadline fixée début juillet (cette date sera communiquée dans un document déposé sur myULiège, immédiatement après la proclamation de 1ère session). Passé cette date, l'étudiant devra attendre la mi-août pour obtenir les informations. Aucune dispense partielle n'est accordée d'une année à l'autre à des étudiants qui devraient recommencer le cours pratique d'éducation physique dans sa totalité.

Annexes

FICHES DESCRIPTIVES

1. Activités d'expression
2. Athlétisme
3. Badminton
4. Handball
5. Natation

1. Fiche descriptive du partim « activités d'expression »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Évaluations</u>
Maîtriser les fondamentaux de deux danses de couple : Charleston et Lindy Hop	Pouvoir mettre en place une chorégraphie reprenant tous les éléments techniques de base du charleston et du lindy hop en y ajoutant une série de portés, un début, un milieu, une fin et un contexte théâtre notable. Maîtriser des portés de base et/ou plus complexes ainsi que la musicalité. Lindy Hop : - Basic Pattern - She Goes - He goes - She goes promenade - He goes promenade - Exchange - Rotation - Swing Out Charleston : - Basic - Following basic - Pattern Charleston - Hand to hand - Sortie - Optionnal step	- Pratiques en duo - Explications et démonstrations techniques - Prise de notes individuelle - Support vidéo - Préparation à domicile	Évaluation en duo : - Chorégraphie sur la base d'une grille d'évaluation reprenant les critères liés aux compétences attendues.

Maitriser les fondamentaux de la danse	Pouvoir maitriser et reproduire une chorégraphie - Technique - Mémorisation - Musicalité - Intelligence artistique	- Pratique par groupes - Explications et démonstrations techniques	Évaluation individuelle : - Chorégraphie sur la base d'une grille d'évaluation reprenant les critères liés aux compétences attendues.
Maitriser les fondamentaux du mime et de la pantomime et du masque	Comprendre la différence entre mime et pantomime ainsi que leurs origines : - Théorie - Pratique Pouvoir maitriser le travail de "masque" - Théorie - Pratique	- Pratique par groupes - Explications - Recherches personnelles - Travail à domicile	Évaluation continue : - Évolution et implication - Travaux pratiques à préparer - Dissertation
Maitriser les fondamentaux du spectacle en site spécifique.	Pouvoir maitriser et démontrer ses compétences artistiques et créatives en créant une performance (théâtre, mime, pantomime, installation, danse ...) pour un lieu spécifique prédéfini en groupe.	- Pratique par groupes	Évaluation pratique par groupe : - Présentation de vos créations (si possible à un public extérieur)
Maitriser les fondamentaux de la création et de l'improvisation.	Pouvoir maitriser et démontrer d'une aptitude à l'adaptation, la création et l'improvisation.	- Pratique par groupes - Prise de notes individuelle	Évaluation continue : - implication et évolution durant les cours. - Travaux pratiques notés

Comprendre la méthode “Oblomov“	Pouvoir comprendre et créer une séance “Oblomov“	- Support théorique	Évaluation continue : - Implication et évolution Travaux théoriques
Maitriser de l’expression corporelle pour vidéo	Pouvoir réaliser une performance pour vidéo	- Pratique par groupes - Explications	Vidéo par groupe
Maitriser la préparation d’un spectacle ou d’une performance	Pouvoir mettre sur pied un spectacle ou une performance	- Pratique en groupes - Explications	Spectacle

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours d'expression corporelle :

Attention pour valider le cours d'expression corporelle, les étudiants doivent avoir une note globale de 10/20 et aucun échec. Un étudiant en échec dans une ou plusieurs matières devra avoir un minimum de 12/20 au total pour valider le cours d'expression corporelle.

		Pondération 100%
Implication	Toute l'année	10%
Théorie	Toute l'année	5%
Petits travaux réguliers	Toute l'année	5%
Pratique	Lindy Hop & Charleston Q1	20%
	Danse Q1	10%
	Site specific performance Q1 ou Q2	20%
	Danse avec accessoire Q1 ou Q2	10%
	Vidéo	10%
	Spectacle	10%

2. Fiche descriptive du partim « athlétisme »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Connaissances théoriques de l'athlétisme	Connaître et comprendre les « fondamentaux de l'athlétisme » et faire le lien avec les disciplines	- Pratiques individuelles et collectives de terrain (méthodes analytiques et globales), - Approches didactiques diversifiées, - Outils numériques (tablette, caméra, Socrative, ...), - Utilisation d'un « carnet de cours pratique », - ...	Exécution de tâches obligatoires (remplissage du carnet de cours, exercices en ligne, analyses vidéos).
	Pouvoir comprendre et expliquer les aspects réglementaires majeurs des différentes disciplines de l'athlétisme et les règles de sécurité : - Les règles principales des différentes épreuves, - Le matériel et son utilisation, - La piste et ses différentes zones pour les épreuves athlétiques, - Les règles de sécurité liées à la pratique de l'athlétisme, - Les règles de cohabitation sur une piste d'athlétisme, - Le vocabulaire spécifique à la discipline		Contrôle des connaissances (évaluations certificatives). Évaluation de la capacité d'analyse technique et de proposition d'exercices correctifs dans les disciplines les plus courantes. - Sprint : départ, technique de course et technique de haies - Sauts : saut en longueur, saut en hauteur - Lancers : lancer du javelot et lancer du poids
	Pouvoir décrire l'exécution technique des principales disciplines athlétiques en divisant chaque mouvement en plusieurs phases clés et en présentant les		Evaluation de la maîtrise technique et de la performance dans les disciplines suivantes : - 300m haies. - Un lancer autre qu'en

	points essentiels de chaque phase. Connaitre et identifier les principales erreurs rencontrées dans les disciplines vues au cours et être capable de proposer des situations pédagogiques adaptées à ces erreurs. Connaitre les règles d'échauffement et les différentes composantes indispensables à sa bonne réalisation. Connaitre les exercices et éducatifs utilisés dans l'échauffement athlétique ainsi que leurs fonctions.		Bloc2 (poids, disque ou javelot). - Un saut autre qu'en Bloc2 (longueur, hauteur, triple-saut). - Courses d'endurance : valider une épreuve externe au premier et au 2^{ème} quadrimestre.
Mise en place d'une séance d'athlétisme en respectant une structure cohérente	Etre capable de : - réaliser une séance d'athlétisme structurée en tenant compte des objectifs visés, - proposer des exercices permettant l'amélioration des composantes techniques et physiques souhaitées.		
Maîtrise de compétences techniques dans les différentes disciplines d'athlétisme (individuelles et collectives)	Développer des habiletés motrices spécifiques athlétiques dans chaque grande catégorie de discipline : - Maîtriser les éducatifs		

	athlétiques - Sprint (départ en start, technique de course, gestion du rythme et de l'allure, franchissement d'obstacles). - Sauts (maîtrise technique des différentes phases du saut en longueur, du saut en hauteur et du triple-saut). - Lancers (maîtrise technique des différentes phases du lancer du poids, du lancer du javelot et du lancer du disque).		
Développement des qualités physiques permettant de performer dans les disciplines	Mobiliser les méthodologies d'entraînement pour améliorer les qualités physiques permettant de performer dans les disciplines visées.		

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours d'Athlétisme

1. Evaluation pratique Q1 : 20% (projet analyse technique et correction)
2. Evaluation pratique Q2 : 60% (maitrise des disciplines : 20% ; performance : 40%)
 - a. Course : 300m haies (J1)
 - b. 1 saut au choix (différent de celui de B2SM) (J1)
 - c. 1 lancer au choix (différent de celui de B2SM) (J2)
 - d. Participation à 2 épreuves d'endurance externes (une au Q1 et une au Q2)
3. Carnet de cours dont création d'une séance technique : 10%
4. Quizz en ligne et interrogations : 10%

Les étudiants qui participent à des épreuves d'athlétisme ou des courses d'endurance (courses sur piste, cross, jogging, trail) peuvent valoriser leur performance réalisée en dehors des cours. Ces participations externes confirmées donnent droit à un bonus et peuvent également contribuer à la note « performance » pour une épreuve de l'examen lorsque c'est possible.

		Pondération 100%
Implication et carnet de cours	Q1 et Q2	10%
Interrogations et exercices	Q1 et Q2	10%
Pratique	Projet analyse technique et corrections (Q1)	20%
	Maitrise technique des disciplines sélectionnées (Q2)	20%
	Performance dans les disciplines sélectionnées (Q2)	40%

3. Fiche descriptive du partim « badminton »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Acquisition de connaissances spécifiques au badminton	Pouvoir comprendre et expliquer les aspects théoriques fondamentaux au badminton : - Les règles du jeu en simple - Les règles du jeu en double - La terminologie spécifique - La logique interne de l'activité	- Pratiques individuelles et collectives de terrain, - Séance d'observation et d'auto-évaluation (support média avec video delay) - Dossier de cours (supports théoriques et suivi de cours – mise en situation) - Observation et analyse vidéo - Préparation (simulation) et mise en situation sur base d'un support théorique - Séance de questions / réponses suivie de l'adaptation des situations d'apprentissage - ...	- Auto-évaluation des compétences techniques et tactiques (Q1 et Q2) formative - Contrôles des connaissances (évaluation certificative), - La capacité de s'identifier par rapport au modèle technique de frappe et de déplacement (évaluation formative) - Évaluation des compétences techniques de déplacement et de frappe sur base de comportements observables et du niveau d'acquisition (évaluation certificative) ○ Frappes isolées ○ Déplacements sans volant ○ Schéma fermé ○ Schéma à une et deux ouvertures ○ En situation de match - Évaluation des
Maîtrise des compétences techniques et tactiques	Pouvoir décrire, démontrer et maîtriser les différentes frappes au badminton de manière isolée (niveau 0) : - Service coup droit ; Service revers - Clear ; Drop ; Smash - Défense sur le corps - Lift ; Block ; Net-shot ; kill Pouvoir décrire, démontrer et maîtriser l'enchaînement des déplacements de base dans une situation sans volant (niveau 0) - Shadow - Transport de volants		

	- Multi-volants un coin et deux coins		compétences tactiques en double : situation d'attaque et de défense sur base de comportements observables et du niveau d'acquisition (évaluation certificative)
	Maîtriser les techniques de frappe et de déplacement de base dans une situation : - Schéma fermé (niveau 1) - Schéma à une et deux ouvertures (niveau 2)		
	Pouvoir identifier, expliquer et démontrer : - Les composantes tactiques de simple - La situation d'attaque en double et sa rotation - La situation défense en double		

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours de Badminton :

		Pondération 100%
Implication	Toute l'année	10%
Interrogation (connaissances)	Q1	10%
Auto-évaluations et analyse	Q1 et Q2	20%
Pratique	Niveau 0	15%
	Niveau 1	15%
	Niveau 2	20%
	Tactique double	10%

4. Fiche descriptive du partim « handball »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Acquérir des connaissances théoriques spécifiques en handball	Pouvoir comprendre et expliquer les aspects théoriques fondamentaux en Handball : - Règles du jeu, - Dribbles, - Passes, - Tirs, - Duels 1c1 - Défense individuelle, - Vocabulaire spécifique à la discipline, - Signalétique	- Pratiques individuelles et collectives de terrain (méthodes analytiques et globales), - Débriefing et questions-réponses avec prise de notes des étudiants, - Carnet de préparation (classe inversée) et de suivi de cours, - Outils numérique (tablette, caméra, Socrative, Kinovéo, Coach Now, Vidéo Delay...), - ...	- Duels tireur-GB (évaluation formative - EF), - Scouting par deux (EF), - Analyse vidéos (EF), - 3c3 avec grille d'évaluation (EF), - Contrôles des connaissances (évaluation certificative – EC), - Evaluations du carnet de cours (EC), - 3c3 quantitatif (note collective modulée avec équipes au choix - EC), - 3c3 qualitatif (note individuelle – EC), - 5c5 (note individuelle avec équipes imposées – EC), - Arbitrage d'une séquence de jeu adapté ou de match (EC), - ...
Maîtriser des compétences techniques et tactiques (individuelles et collectives)	Pouvoir démontrer et maîtriser les habiletés fondamentales suivantes : - Dribbles, - Passes, - Tirs, - Duels 1c1, - Duels tireur-gardien de but (GB) - Relation passeur-réceptionneur avec opposition		
	Pouvoir comprendre et s'intégrer dans les systèmes défensifs suivants :		

	- Homme à homme - Zone - Mixte		
	Pouvoir comprendre et s'intégrer dans les dispositifs défensifs suivants : - 3-3, - 4-2, - 5-1		
Gérer un jeu, un match en tant qu'arbitre	Etre capable de prendre en mains un jeu adapté (dérivé du HB) ou un match : - Maîtriser les gestes de l'arbitre, - Appliquer le règlement, - Gérer les joueurs sur le terrain		

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours de Handball*

		Pondération 100%
Implication	Toute l'année	10%
Interrogation	Toute l'année	10%
Carnet de cours	Toute l'année	15%
Pratique	3c3 quantitatif	20%
	3c3 qualitatif	20%
	5c5	20%
	Arbitrage	5%

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

5. Fiche descriptive du partim « natation III »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Acquisition de connaissances spécifiques en activités aquatiques divers.	Pouvoir comprendre, démontrer, expliquer et animer différentes activités aquatiques telles que l'aquagym, le water-polo, etc.	- Pratiques individuelles de terrain, - Explications et démonstrations techniques, - Débriefing et questions-réponses avec prise de notes des étudiants, - Coaching par 2 pour chaque nage, - Outils numérique (tablette, caméra...) - Moniteurs externes spécialiste - ...	- Parcours aquatique en waterpolo (facultatif) - Préparer et animer un jeu aquatique en groupe - ...
Maîtrise de compétences techniques, physiques et d'animations	- Pouvoir maîtriser les fondamentaux de base en W-P - Pouvoir maîtriser les fondamentaux de base en aquagym - Pouvoir créer et animer un jeu aquatique		

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours de natation III

		Pondération 100%
Implication	Toute l'année	10%
Interrogation	Q2	30%
Animation	Jeux aquatique	40%
	Préparation	20%